



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 30 - SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Autre - Attestation d'affichage de la décision de la CNAC du 11 juillet 2012 autorisant la création d'un centre commercial à AUCH	1
---	---



PRÉFET DU GERS

Autre

**signé par CLOS- VERSAILLE Serge
le 12 Septembre 2012**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

Attestation d'affichage de la décision de la
CNAC du 11 juillet 2012 autorisant la création
d'un centre commercial à AUCH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PREFET du GERS,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,*

ATTESTE

qu'ont bien été effectuées les formalités de publication, de la décision favorable de la **Commission Nationale d'Aménagement Commercial**, en date du **11 juillet 2012**, relative à la création par la SCI COFEGA, de l'ensemble commercial « Le Grand Chêne » sur la commune d'AUCH – ZAE DU MOULIOT - d'une superficie totale : 21 796 m², composé d'une zone alimentaire de 2 956 m² et d'une zone non alimentaire de 18 840 m² (surface existante : 0 m²),

notamment par l'affichage en mairie de l'extrait de cette décision, pour une durée d'un mois, du 7 septembre au 6 octobre 2012.

La présente attestation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers, en application des articles R752-25 et 26 du code de commerce.

Auch, le 12 septembre 2012

Pour le préfet et par délégation,
le Directeur des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,

Serge CLOS-VERSAILLE